

**Province de Québec  
MRC d'Abitibi-Ouest  
Municipalité d'Authier**

À la 11<sup>e</sup> séance régulière du conseil municipal d'Authier, soit le 1<sup>er</sup> novembre 2022, à la salle du conseil municipal, sous la présidence du maire suppléant Monsieur Yvon Gagné et des conseillers suivants :

Madame Nathalie Gaudette

Madame Angèle Auger

Madame Cindy Demers

Monsieur Ghislain Desaulniers

Monsieur François Deschênes

Madame Rachel Barbe, la secrétaire-trésorière est aussi présente

**PÉRIODE DE SILENCE**

**No-141-01-11-22**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'accepter l'ordre du jour avec varia ouvert.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

PÉRIODE DE QUESTIONS :

ADMINISTRATION ET FINANCES :

- Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 4 octobre 2022;
- Adoption des comptes;
- Vente pour non-paiement de taxes – Début des procédures;
- Résolution – Absence d'un ministre issu de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au sein du conseil des ministres;
- Demande de la Fabrique et du comité du cimetière d'Authier;
- Conversion avec Microsoft 365;
- Panneau d'affichage du nouveau bureau;
- Cellulaire du maire;
- Correspondance du maire;
- Correspondance CIM;
- Résolution MRC;
- Résolution Comité Bellefeuille;
- Résolution formation pour les directrices générales concernant les régies municipales;
- Nouveau bureau – Suivi;
- Nouveau bureau – Booster cellulaire;

SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

- Données du centre d'appels d'urgence 911;

VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

- Suivi MTQ;

HYGIÈNE DU MILIEU

LOISIRS ET TOURISME

URBANISME

PAROLE AU MAIRE;

SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX;

PÉRIODE DE QUESTIONS;

VARIA :

- Suivi des forages;
- Résolution « Rôle des élus »;

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**Adopté**

## ADMINISTRATION ET FINANCES

No-142-01-11-22

### Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 4 octobre 2022:

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Angèle Auger, que le conseil municipal accepte les minutes de ladite séance régulière.

**Adopté**

No-143-01-11-22

### Adoption des comptes:

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Monsieur François Deschênes, que le conseil municipal accepte les comptes à payer pour un montant de 61,395.50 \$ pour le mois d'octobre 2022 ainsi que les salaires pour la période d'octobre 2022 pour un montant de 8,379.57 \$.

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour ces comptes.

**Adopté**

No-144-01-11-22

### Vente pour non-paiement de taxes – Début des procédures :

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'autoriser la directrice générale à faire parvenir un "avis recommandé" aux citoyens accusant deux ans de retard dans le versement de leurs taxes.

**Adopté**

No-145-01-11-22

### Résolution – Absence d'un ministre issu de la région de l'Abitibi-Témiscamingue au sein du conseil des ministres :

**CONSIDÉRANT QUE** le principe de représentativité régionale au sein du conseil des ministres et généralement reconnu et que l'histoire a démontré que les gouvernements qui se sont succédé ont respecté ce principe lorsqu'ils étaient en mesure de le faire;

**CONSIDÉRANT QUE** le 3 octobre 2022, les candidat(e) issu(e)s du groupe parlementaire formant le gouvernement ont été élu(e)s dans trois circonscriptions – Abitibi-Est, Abitibi-Ouest et Rouyn-Noranda Témiscamingue – de l'Abitibi-Témiscamingue par de fortes majorités;

**CONSIDÉRANT QUE** que ces personnes ont été élues par la population parce qu'ils sont bien ancrés dans leur milieu et qu'ils ont une connaissance fine des enjeux qui doivent cheminer à Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a, lors de la nomination du conseil des ministres, exclu la totalité des représentants de l'Abitibi-Témiscamingue d'un conseil comptant une trentaine de ministres excluant la région des réflexions et orientations de ce conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier ministre du Québec a également nommé M. Mathieu Lacombe, député de Papineau, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue d'un conseil comptant une trentaine de ministres excluant ainsi la région des réflexions et orientation du conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** l'absence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue et le traitement des dossiers par une personne d'une autre région mettent à risque l'efficacité et les mécanismes de traitement des dossiers régionaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la présence d'un(e) ministre régional(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres pourrait permettre de prévenir en amont les politiques/programmes « mur-à-mur » sont la mise en œuvre affecte parfois le développement de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** les réalités uniques et les enjeux majeurs qui concernent l'Abitibi-Témiscamingue justifient amplement la présence d'une personne qui habite le territoire, vit les problématiques et en ressent les conséquences;

**CONSIDÉRANT QUE** les grands chantiers qui seront entrepris par votre gouvernement sur le plan de la pénurie de main-d'œuvre, de la pénurie de logement et de garderie, de la décentralisations du système de santé et autres ne peuvent se discuter sans la contribution en amont d'u(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT QUE** l'élection d'un gouvernement majoritaire comptant 90 députés sur un total de 125 devrait permettre aisément le respect de la représentativité régionale, surtout pour une région représentée à 100% par des députés(e) du gouvernement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision d'exclure un(e) représentant(e) de l'Abitibi-Témiscamingue n'est pas respectueuse de la population de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle génère un fort mécontentement de même qu'une grande inquiétude dans les cinq MRC de la région;

**CONSIDÉRANT QUE** cette décision représente le point culminant d'une tendance qui s'opère depuis plusieurs années à l'effet que les gouvernements centralisent les pouvoirs décisionnels de l'Abitibi-Témiscamingue vers d'autres régions du Québec rétrécissant toujours plus le pouvoir relatif de la région dans les organes étatiques;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coalition avenir Québec a réitéré à maintes reprises être « le gouvernement des régions »;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Angèle Auger et appuyé par Madame Nathalie Gaudette et unanimement résolu:

- **QUE** soit nommé dans les plus brefs délais un(e) élu(e) issu(e) de l'Abitibi-Témiscamingue au conseil des ministres et que le poste de ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue puisse être attribué à une personne qui habite le territoire;
- **QUE** copie de cette résolution soit transmise à :  
M. François Legault, premier ministre du Québec;  
M. Pierre Dufour, député d'Abitibi-Est :  
Mme Suzanne Blais, députés d'Abitibi-Ouest :  
M. Daniel Bernard, député de Rouyn-Noranda-Témiscamingue;

**Adopté**

No-146-01-11-22

**Demande de la Fabrique et du comité de cimetière d'Authier:**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, de prêter l'ancienne « cabane à patin » sans frais mais que les frais de rénovations, d'entretien et d'assurance responsabilité reviennent à la Fabrique et qu'une entente écrite entre la municipalité et la Fabrique devra être signée. Il est à noter que Madame Angèle Auger et Monsieur Ghislain Désaulniers s'abstient de tous commentaires et de toutes décisions concernant le point étant tout deux membres de la Fabrique.

**Adopté**

No-147-01-11-22

**Conversion avec Microsoft 365° :**

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, d'autoriser la migration du système informatique avec Microsoft 365° au coût de 40 \$/an pour le domaine et 7.70 \$ par licence

**Adopté**

**Panneau d'affichage du nouveau bureau :**

Le point est reporté.

**Cellulaire du maire :**

Le point est abandonné.

**Correspondance du maire :**

Madame Rachel Barbe dépose une lettre provenant de Monsieur Marcel Cloutier maire. Il y fait mention de sa démission au poste de maire.

No-148-01-11-22

**Résolution MRC :**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, que Madame Nathalie Gaudette soit nommée mairesse suppléante de Monsieur Yvon Gagné à la MRC suite au départ de Monsieur Marcel Cloutier en attendant la fin des procédures d'élection partielle.

**Adopté**

No-149-01-11-22

**Résolution comité Bellefeuille :**

Il est proposé par Monsieur François Deschênes et appuyé par Madame Angèle Auger, de nommer Monsieur Yvon Gagné comme représentant auprès du comité Bellefeuille, suite au départ de Monsieur Marcel Cloutier.

**Adopté**

No-150-01-11-22

**Résolution formation pour les directrices générales concernant les régies municipales :**

**ATTENDU QUE** des étapes obligatoires doivent être appliquées afin de former une régie municipale;

**ATTENDU QU'** il est fortement recommandé que la directrice municipale, greffière-trésorière, Madame Rachel Barbe, suive la formation « Démystifier les régies intermunicipales »;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que Madame Rachel Barbe, directrice générale, greffière-trésorière d'Autier soit :

- **MANDATÉE** à effectuer les différentes étapes dans le dossier d'une possibilité de formation d'une régie intermunicipale;
- **PRENNE** part au webinaire « Démystifier les régies intermunicipales » ainsi qu'à toutes autres formations nécessaires au suivi de ce dossier;
- **LES FRAIS** de ce webinaire sont défrayés par le Comité Bellefeuille.

**Adopté**

**Nouveau bureau – Suivi**

Le déménagement c'est fait le 14 octobre dernier, tout c'est bien passé et le bureau est fonctionnel.

No-151-01-11-22

**Nouveau bureau- « Booster » cellulaire;**

Il est proposé par Monsieur Ghislain Désaulniers et appuyé par Madame Cindy Demers, de procéder à l'achat d'un « Booster » cellulaire pour le nouveau bureau municipal, au prix de 2,230.50 \$ taxes et installation incluse selon la soumission de Amison Inc.

**Adopté**

## SÉCURITÉ PUBLIQUE / SANTÉ ET LOGEMENT SOCIAL

No-152-01-11-22

### Données du centre d'appels d'urgence 911 :

- ATTENDU QUE** le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) est en vigueur;
- ATTENDU QUE** le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) compile les informations transmises par les autorités locales dans une banque de données informatiques;
- ATTENDU QUE** le CAUAT exige depuis novembre 2021 une autorisation, par résolution, de chacune des municipalités avant de transmettre les données à la MRCAO;
- ATTENDU QUE** la MRC doit mettre en place, avec la collaboration des services en sécurité incendie (SSI), des mécanismes de suivi des forces de frappe déterminées au schéma et, le cas échéant, faire des recommandations au Comité en sécurité incendie de la MRCAO sur les modifications à apporter selon l'action #69 du présent SCRSI;
- ATTENDU QUE** les données provenant du CAUAT sont essentielles pour faire le suivi des forces de frappe, des procédures et déploiement ainsi que pour modifier le découpage des territoires et le plan d'entraide automatique (PEA);
- ATTENDU QUE** la MRC doit faire un suivi régulier au PEA et doit transmettre les procédures de déploiement, le redécoupage des territoires protégés par les SSI ainsi que PEA au centre d'appels d'urgence 911 selon l'action #65 du présent SCRSI;
- EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Monsieur François Deschênes et résolu unanimement d'autoriser le Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue (CAUAT) à transmettre à la MRC d'Abitibi-Ouest les informations provenant des cartes d'appel et des fichiers de mobilisations de la banque de données informatiques du centre d'appels d'urgence 911.

**Adopté**

## VOIRIE ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

### Suivi MTQ :

La directrice générale Madame Rachel Barbe a été mise au courant que des travaux d'envergures étaient prévus sur le chemin Authier - Authier-Nord. Des vérifications ont été prises auprès du MTQ et des informations sont à suivre.

## HYGIÈNE DU MILIEU

## LOISIRS ET TOURISME

## URBANISME

## PAROLE AU MAIRE

## PÉRIODE DE QUESTIONS

## VARIA

### Suivi sur les forages :

La fin des travaux de forage se fera au printemps 2023.

No-153-01-11-22

### Résolution formation « Rôle des élus » :

Il est proposé par Madame Cindy Demers et appuyé par Madame Nathalie Gaudette, que les membres du conseil ainsi que la directrice générale et son adjointe suivent une formation sur le rôle des élus. Ce dernier sera donné par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**Adopté**

## SUIVI DES DERNIÈRES RÉUNIONS DES COMITÉS LOCAUX

- Comité Jeunesse** :   ▪ Rien.
- O.M.H.** :   ▪ Rien.
- Comité Bellefeuille** :   ▪ Rien.
- M.R.C.** :   ▪ Rien.
- Régie des déchets** :   ▪ Rien.
- École du Rang 2** :   ▪ Statistiques, il y a eu 1,787 visiteurs;  
▪ La grange est vide;  
▪ Journée de la culture du 30 septembre il y a eu 27 personnes;  
▪ Activités prévues pour 2023
- Âge d'Or** :   ▪ Les jeux de cartes reprennent le 2<sup>e</sup> samedi du mois ainsi que la danse le 3<sup>e</sup> dimanche du mois jusqu'en décembre.
- Régie des incendies** :   ▪ Le règlement d'emprunt fut renouvelé.
- MADA & PFM** :   ▪ Rien.
- Centre plein-air** :   ▪ Rien.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE:

Tous les points à l'ordre du jour ayant été discutés, Monsieur Yvon Gagné, maire suppléant, décrète la levée de l'assemblée à 22h05.

---

Yvon Gagné, maire suppléant

---

Rachel Barbe, sec.-très.